



## COMPTE-RENDU

### Démarche de gouvernance pour une gestion concertée et durable des nappes profondes du bassin de l'Adour

### Réunion du comité de pilotage du 12 octobre 2022

**Date** : mercredi 12 octobre 2022

**Lieu** : Salle Henri Lavielle, Hôtel Planté du Département des Landes, Mont-de-Marsan

**Participants** : cf. charte pour la liste complète des invités

Françoise Tahéri - Préfète des Landes, coordonnatrice de sous bassin

Paul Carrère - Président de l'Institution Adour

Céline Salles - Vice-Présidente du Conseil départemental du Gers ; Représentante du Conseil départemental du Gers à l'Institution Adour

Mathieu Labrousse - Conseillé délégué à l'eau pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Bernard Labadie - Institution Adour, Vice-Président du Syndicat eaux 40

Pascal Baumont - Président du Syndicat eaux 40

Régis Gelez - Vice-Président du Syndicat des eaux Marensin Maremne Adour (EMMA)

Bernard Kruzynski - Délégué communautaire, Régie des eaux de Mont de Marsan agglo

Pascal Dubois - DREAL Nouvelle-Aquitaine

Jérôme Guittard - Délégation de Bassin Adour-Garonne, DREAL Occitanie

Nadine Chevassus - DDTM 40

François Leviste - Police de l'eau, DDTM 40

Patricia Février - Police de l'eau, DDTM 40

Valérie Lacombe-Piamiat - DDT 32

Joana Jorly - DDT 65

Véronique Mabrut - Agence de l'eau Adour-Garonne

Jean-Jacques Chevalier - Agence de l'eau Adour-Garonne

Eric Lavie - Région Nouvelle-Aquitaine (services)

David Flandin - CD 40 (services)

Nicolas Mengin - CD 40 (services)

Yan Chasserio - CD 40 (services)

Kathleen Guiraud - CD 64 (services)

Catherine Labat - CD 65 (services)

Bernard Grihon - Chambre d'agriculture 40/Irrigadour (services)

Aurélien Clavé - Syndicat des Eschourdes (services)

Patricia Januszkiewicz - SYDEC 40 (services)

Sébastien Cerezo - Eaux 40 (services)

Olivier Rolin - SMNEP (services)

Dorothee Campagnolle - Syndicat Armagnac Ténarèze (SAT 32) (services)

Véronique Michel - Grand Dax agglo (services)

Patricia Januszkiewicz - SYDEC (services)

Donovan Testa - Trigone (services)

Fanny Sajous - Syndicat des eaux Luy Gabas Léés (SELGL) (services)

François Dero - Chaîne thermique du Soleil

Frédéric Delpech - Chaîne thermique du Soleil

Sébastien Carpentier - Thermes de Dax, Représentant de l'association des établissements thermaux

de l'agglomération dacquoise

Arnaud Laborde - Saubusse thermal, Président de l'association des établissements thermaux des Landes

Alexandre Dos Santos - Teréga

Laura Seguin - BRGM

Aurélie Darthos - Institution Adour (services)

Didier Portelli - Institution Adour (services)

Marie Bareille - Institution Adour (services)

Mélanie Erostate - Institution Adour (services)

### Excusés

Didier Larrazabal - Président du SMNEP

Pascal Cassiau - Président du Syndicat des Eschourdes

Bernard Verdier - Vice-Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées ; Représentant du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées à l'Institution Adour

Francis Dupouey - Président du Syndicat Trigone

Jean-Christophe Vergnes - Directeur du Syndicat Trigone

**Support de présentation** : cf. diaporama joint en fin de compte rendu

### Ordre du jour :

- Dernières actualités
- Bilan sur les positionnements des acteurs quant à l'émergence d'un SAGE pour les nappes profondes du bassin de l'Adour
- Présentation des étapes à venir et documents à produire

Ouverture de la séance par Paul Carrère, Président de l'Institution Adour.

Introduction de Madame la Préfète des Landes, coordonnatrice de sous-bassin.

## **Bilan sur les positionnements des acteurs quant à l'émergence d'un SAGE pour les nappes profondes du bassin de l'Adour** - Cf. diapos 4

Après 4 années de concertation, l'outil SAGE est apparu pour la large majorité des acteurs comme l'outil cohérent à mobiliser pour répondre aux enjeux du territoire et aux spécificités des ressources. Suite à la demande du comité de pilotage en février dernier, chaque acteur a été sollicité par courrier afin de faire part de son positionnement quant à l'émergence d'un SAGE.

Au total, 35 retours positifs ont été exprimés sur les 38 acteurs sollicités (voir diapo). La Chambre d'agriculture des Landes a fait part de son positionnement de principe favorable, dans l'attente d'une réunion du conseil à venir début novembre. Les chambres d'agriculture du Gers et des Hautes-Pyrénées n'ont pas répondu à la sollicitation ; leurs territoires n'exploitant pas les nappes profondes pour l'irrigation.

Face aux enjeux, certains acteurs initialement non sollicités ont également souhaité se positionner en faveur de l'émergence d'un SAGE. C'est le cas du Syndicat d'eau et d'assainissement Béarn Bigorre, du Syndicat Luy Gabas Léés et du Syndicat des 3 cantons ; tous distributeurs d'eau des nappes profondes.

### Synthèse des échanges :

*Véronique Mabrut (Agence de l'eau Adour-Garonne) rappelle l'historique de la démarche, l'importance stratégique des nappes profondes pour le territoire et précise le positionnement favorable de l'Agence de l'eau.*

*Pascal Beaumont (Président du Syndicat eaux 40) confirme le positionnement favorable du Syndicat eaux 40.*

*Bernard Kruzynski (Délégué communautaire, Régie des eaux de Mont de Marsan) confirme la délibération favorable de la Régie des eaux de Mont de Marsan.*

*Bernard Girhon (Irrigadour et Chambre d'agriculture 40) rappelle la délibération favorable d'Irrigadour et précise également le positionnement de principe favorable de la Chambre d'agriculture 40, dans l'attente de la réunion du bureau qui se tiendra le 7 novembre. Il se propose également de prendre contact avec la Chambre d'agriculture du 32 et du 65 car, même s'il n'y a pas actuellement de*



prélèvement agricole dans ces régions, il est important d'avoir une démarche collective sur les questions liées à la gestion de l'eau.

François Dero (Chaîne thermale du Soleil) confirme le positionnement favorable de la Chaîne thermale du Soleil. Il rappelle que la Chaîne thermale du Soleil est présente à plusieurs endroits sur le territoire et témoigne de l'évolution des niveaux de nappes mesurés sur leurs ouvrages.

Céline Salles (Vice-Présidente du Conseil départemental du Gers) rappelle la délibération favorable prise par le Conseil départemental du Gers en juin dernier. Elle souligne également qu'une grande partie du département du Gers est concerné par ces nappes, notamment pour l'alimentation en eau potable et le thermalisme. Le SAGE est apparu comme l'outil le mieux adapté pour organiser de manière efficace la gestion de l'eau sur le territoire.

Fanny Sajous (SELGL) rappelle que le SELGL est un syndicat de distribution qui dépend des nappes profondes via les apports d'eau auprès du Syndicat Eaux 40 et du SMNEP. Le syndicat, initialement non sollicité dans cette démarche, a souhaité s'impliquer dans ces réflexions liées à la protection des ressources en eau.

Olivier Rolin (SMNEP) précise que le SMNEP alimente en eau potable 200 communes, réparties sur 3 départements (32, 64, 65) soit environ 110 000 personnes. La gestion des nappes profondes est un sujet majeur pour le syndicat, qui travaille en ce sens depuis plusieurs années. Le syndicat a délibéré favorablement en juillet dernier.

Régis Gelez (Syndicat EMMA) rappelle que le syndicat EMMA alimente en eau 30 communes réparties sur 3 communautés de communes. Le syndicat est concerné par des problématiques de qualité des eaux et reconquête depuis quelques années. Le comité syndical a délibéré favorablement le 4 avril dernier, sans débat et à l'unanimité.

Pascal Dubois (DREAL Nouvelle-Aquitaine) rappelle que la DREAL est favorable à l'émergence d'un SAGE. Il souligne l'implication de l'Institution Adour et l'avancée de ce dossier.

Catherine Labat (Conseil départemental 65) souligne l'importance de travailler sur cette ressource stratégique. Elle précise que, pour le conseil départemental, le SAGE ne paraissait pas forcément comme l'outil le plus adapté pour travailler sur la problématique dans un premier temps. Elle rappelle également que le Conseil départemental a répondu qu'il serait solidaire de la décision qui serait prise majoritairement et impliqué et présent pour toutes les réunions et démarches sur ce sujet.

David Flandin (Conseil départemental 40) rappelle que les nappes profondes sont très largement utilisées dans le département, pour l'eau potable, le thermalisme et l'irrigation. Le Conseil départemental a délibéré favorablement en juin dernier.

Kathleen Guiraud (Conseil départemental 65) porte la position de ses élus, qui ont délibéré en faveur de l'émergence du SAGE.

Aurélien Clavé (Syndicat des Eschourdes) confirme la délibération favorable du comité syndical en juin dernier.

Dorothee Campagnolle (SAT 32) précise que l'émergence d'un SAGE a été une proposition très bien reçue par le comité syndical et souligne que les élus sont particulièrement vigilants concernant le suivi de cette démarche.

Valérie Lacombe-Piamiat (DDT 32) rappelle la position favorable de Monsieur le Préfet du Gers quant à l'émergence d'un SAGE, exprimé par courrier en juillet dernier.

Mathieu Labrousse (Conseiller délégué à l'eau, Région Nouvelle-Aquitaine) précise que la Région est favorable à l'émergence d'un SAGE. Le SAGE est considéré comme l'outil de gouvernance à mettre en œuvre en priorité. Il souligne également que la Région pourra soutenir financièrement la démarche pendant les trois phases d'émergence, d'élaboration et de mise en œuvre.

Jérôme Guittard (Délégation de bassin Adour Garonne, DREAL Occitanie) rappelle le positionnement favorable de la DREAL.

Arnaud Laborde (Saubusse thermal, Président de l'Association des établissements thermaux des Landes) rappelle le positionnement favorable de Saubusse thermal et de l'association des établissements thermaux des Landes.

Joana Jorly (DDT 65) souligne que même en l'absence actuel de prélèvement dans le département, les nappes profondes sont présentes sur le territoire. La mise en place d'une gestion concertée semble essentielle, notamment au regard des effets du changement climatique et en adéquation avec les mesures de gestion déjà déployées en surface (gestion des étiages). En accord avec le courrier de Monsieur le Préfet, le SAGE semble l'outil le plus adapté.

Alexandre Dos Santos (Teréga) rappelle que le stockage de gaz impacte les niveaux de nappes. Teréga gère la zone d'influence du stockage via des modèles et participe également à l'amélioration des connaissances.

Véronique Michel (Grand Dax aggro) précise que le conseil communautaire a délibéré favorablement et l'unanimité.



Patricia Januszkiewicz (SYDEC 40) précise que le syndicat a voté à l'unanimité, par délibération, l'émergence d'un SAGE en juin dernier.

Donovan Testa (Trigone) souligne que les nappes profondes sont une ressource primordiale dans le cadre de la gestion de l'eau gersoise et rappelle la délibération favorable prise par le syndicat en avril dernier.

## Présentation des étapes à venir et documents à produire - Cf. diapos 5 à 18

### ➤ Rappels sur le SAGE - Cf. diapos 6 à 11

Il est rappelé l'ensemble de la procédure, des étapes et des documents obligatoires pour l'élaboration d'un SAGE. Un focus est fait sur la phase d'émergence, qui intéresse le territoire à ce stade, et l'élaboration du dossier préliminaire devant présenter le contexte général, les enjeux, argumenter le périmètre pertinent et pouvant proposer une composition pour la commission locale de l'eau (CLE).

### ➤ Instances de concertation et composition de la CLE - Cf. diapos 12 à 16

Les instances de concertation du SAGE sont évoquées. La Commission locale de l'eau (CLE) est l'organe central de la concertation. Elle élabore et fait vivre le SAGE. Le bureau de la CLE est quant à lui chargé de préparer les dossiers et séances de la CLE, voire de suivre les actions pour lesquelles la CLE lui a donné délégation. Il est composé de 10 à 15 membres issus de la CLE. La concertation ne se fait pas uniquement au sein de la CLE mais aussi au sein :

- des commissions thématiques, qui peuvent être créées pour suivre l'élaboration du SAGE et la mise en œuvre des actions autour des enjeux identifiés ;
- des groupes de travail locaux, qui alimentent les travaux par une expertise locale ;
- du comité technique, qui apporte son expertise technique sur les problématiques discutées.

Les règles de composition de la CLE sont détaillées. Pour répondre aux précédentes requêtes des acteurs, une illustration hypothétique de ce que pourrait être la CLE est proposée, basée sur les figures imposées par la réglementation et les représentations potentielles d'autres acteurs concernés. Il s'agit uniquement d'une base de réflexion pour permettre à chacun de s'approprier le sujet et d'avancer ensemble dans les réflexions. Il est rappelé que la composition de la CLE sera longuement discutée, en concertation, afin d'arriver à des propositions consensuelles et représentatives du territoire. *In fine*, c'est le Préfet responsable du SAGE qui actera la composition de la CLE.

### Synthèse des échanges :

Paul Carrère (Institution Adour) rappelle que la proposition de CLE faite ici constitue uniquement une base de travail et de discussion. L'objectif est que chaque acteur puisse réfléchir tranquillement, faire un retour individuel sur sa volonté de participer ou non à la CLE et que le territoire puisse avancer de façon sereine sur ces questions. Il souligne également que la CLE doit être équilibrée par collège et représentative du territoire.

Madame la Préfète souligne l'importance de prendre le temps de créer une CLE cohérente et acceptable.

Bernard Grihon (Irrigadour, Chambre d'agriculture 40) suggère d'évoquer les chambres d'agriculture au pluriel, sans préciser de département à ce stade. Il sollicite également des précisions afin de savoir si les collègues sont nominatifs ou non. Marie Bareille (Institution Adour) précise qu'il n'y a pas d'obligation que les collègues soient nominatifs. Cependant, en général, le collègue 1 est nominatif pour assurer un bon suivi de la démarche. Les collègues 2 et 3 sont plutôt non nominatifs (un siège pour le Président de la structure ou son représentant). Elle rappelle que la décision est propre à chaque CLE donc cela fera également partie des éléments à discuter.

### ➤ Rappel sur les financements mobilisables - Cf. diapos 17

Les possibilités de financements mobilisables sont rappelées (voir diapo). Le reste à charge devrait être d'environ 20 %. L'Institution Adour pourra contribuer au financement du reste à charge et la possibilité d'une règle de répartition des charges entre les collectivités du territoire est actuellement en cours de réflexion.

### Synthèse des échanges :

Eric Lavie (Région Nouvelle-Aquitaine) précise les règles de financement de la Région. La Région peut accompagner la démarche sur l'animation et sur la communication, pendant 3 ans en phase



préliminaire, 3 ans en phase d'élaboration et 5 ans en phase de mise en œuvre. L'articulation entre les deux régions se fera dans le cadre de discussion entre les deux régions pour essayer d'atteindre un financement public à hauteur de 80 %.

➤ **Calendrier indicatif de travail** - Cf. diapos 18

Le calendrier proposé est indicatif et pourra varier en fonction de l'avancement et des besoins du territoire.

**Synthèse des échanges :**

Marie Bareille (Institution Adour) précise que la démarche peut paraître longue mais détaille également les étapes et les impondérables. La phase d'émergence dure en moyenne un an car il faut le temps d'élaborer le dossier préliminaire en concertation et de réaliser la consultation obligatoire qui s'étend sur 4 mois. Suite à quoi, il faut attendre le temps nécessaire à la prise de l'arrêté préfectoral de périmètre et de l'arrêté préfectoral de CLE. La consultation réglementaire et l'enquête publique en fin d'élaboration prennent également du temps, au moins un an voir plus, selon des délais réglementaires donc non compressibles. La consultation réglementaire s'étend sur 4 mois. Elle nécessite l'élaboration d'un dossier puis d'un rapport bilan discuté en CLE. L'enquête publique peut donner lieu à l'organisation de plusieurs réunions publiques et l'intervention d'un ou plusieurs commissaire(s) enquêteur(s). Des phases de travail en CLE sont ensuite nécessaires pour répondre à l'ensemble des interrogations et/ou points soulevés durant l'enquête. Enfin, une relecture juridique est souvent réalisée car le SAGE est un document réglementaire qui peut donc être attaqué ; ce qui est de plus en plus fréquent. La concertation réunit déjà beaucoup d'acteurs dans le format actuel et nombres d'acteurs vont encore rejoindre la démarche dans le cadre du SAGE. Il est important de laisser murir la concertation et les acteurs pour assurer l'acceptabilité de la démarche et des mesures dans un climat serein. Elle rappelle cependant qu'une fois approuvé, le SAGE est mis en place durablement. Mélanie Erostate (Institution Adour) souligne également le temps d'acculturation nécessaire aux acteurs pour s'approprier les problématiques concernant ces ressources singulières.

**Informations complémentaires** - Cf. diapos 19 à 24

➤ **Groupe d'experts hydrogéologues** - Cf. diapos 20

La composition du groupe d'experts a légèrement évolué pour intégrer Olivier Douez, Hydrogéologue au Brgm, ayant porté le projet GAIA, Mathieu Sebilo, Maître de conférences à Sorbonne Université, détaché à l'Université Pau Pays d'Adour et Frédéric Huneau, Professeur à l'Université de Corse et longtemps chercheur à l'Université de Bordeaux.

Le groupe d'experts pourra être sollicité tout au long de la démarche pour apporter son expertise au comité de pilotage lorsque nécessaire.

➤ **Actions de communication** - Cf. diapos 21 à 24

Présentation des différentes actions de communication (voir diapo).

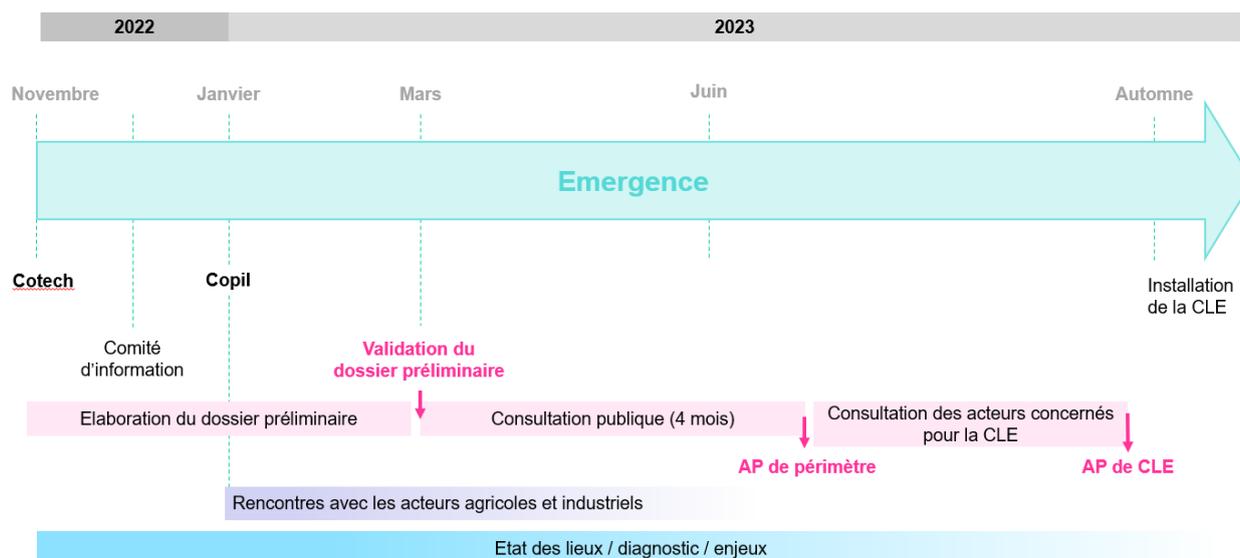
➤ **Informations** - Cf. diapos 25

Présentation du projet DReauP : Dynamiques de consommation et Référentiels de l'EAU : des Pratiques des usagers aux transformations des services, porté par des acteurs extérieurs au territoire mais pouvant l'intéresser. Ce projet vise la réalisation d'une campagne de mesures chez les usagers à grande échelle, complétée par des enquêtes, dans le but d'établir un référentiel des usages de l'eau à domicile, plus précis et/ou différencié.

➤ **Calendrier des prochaines étapes pour l'année à venir** - Cf. diapos 26

L'année à venir sera dédiée à l'élaboration du dossier préliminaire, la définition du périmètre pertinent et la composition de la CLE. En attendant l'installation de la CLE, prévue pour l'automne 2023, la concertation se poursuivra au sein du comité de pilotage. Les acteurs qui ne sont pas encore présents, mais seront représentés en CLE, seront intégrés progressivement à la démarche.





### Synthèse des échanges :

Mme la Préfète des Landes questionne la possibilité de s'appuyer sur une CLE existante pour faire ce travail ; ce qui permettrait peut-être de gagner un peu de temps. Cette hypothèse a-t-elle été examinée et si oui, pourquoi a-t-elle été écartée ?

Didier Portelli (Institution Adour) explique que l'hypothèse a été considérée. Il rappelle que les trois CLE des différents SAGE déjà présents sur le territoire ne permettent pas de couvrir l'extension spatiale des nappes profondes. De plus, ces SAGE et leurs CLE ont pour objet les eaux superficielles et non les nappes profondes. S'appuyer sur une CLE préexistante induisait donc un problème de couverture spatiale et de représentativité des acteurs.

Paul Carrère, Président de l'Institution Adour, remercie les participants et conclue la séance.

